

# Enseigner hors de France



Avec le SE-Unsa,  
vous avez toutes  
les cartes en main



# SOMMAIRE

Nos conseils  
et le calendrier  
p. 3

Les contrats  
et les statuts  
p. 4

Les conséquences  
p. 5

Partir avec l'Éducation  
nationale  
p. 6

Partir pour échanger  
et se former  
p. 7

Partir avec l'AEFE  
p. 8-9

Partir avec la MLF  
p. 10-11

Partir... ils l'ont fait  
p. 12-13

Partir dans les Com  
p. 14

Contacts  
p. 16

## Partir : Un projet à mûrir

Vous souhaitez donner un nouveau cap à votre carrière et notamment vous orienter vers l'enseignement français à l'étranger ?

L'équipe du SE-Unsa Hors de France vous présente un panorama des opportunités qui vous sont offertes pour partir, aussi bien en termes d'opérateur que d'établissements, de statuts ou de contrats. En dehors de l'adaptation à un nouveau cadre culturel, social, politique ou encore linguistique qu'une expatriation implique, il ne faut pas négliger la préparation d'une telle expérience et bien connaître les conditions dans lesquelles on envisage de partir. Dans un premier temps, vous trouverez dans ce guide les informations nécessaires qui vous permettront de mûrir votre projet. Pour aller plus loin et affiner ce dernier, n'hésitez pas ensuite à nous contacter. Forts de nos différentes expériences, de notre connaissance du terrain et de notre important réseau de correspondants locaux, nous répondrons à toutes vos interrogations.



**Djamel Souiah**  
Secrétaire général  
de la section Hors de France



**Audrey Maniez**  
conseillère technique



**Cédric Garrigou**  
conseiller technique



**Adrien Guinemer**  
conseiller technique



**Gwenaëlle Flavigny**  
conseillère technique

# Nos conseils

*Votre projet mérite une réflexion approfondie. Partir enseigner à l'étranger, c'est un nouveau projet de vie. C'est d'abord une aventure humaine, une rencontre avec l'altérité et la capacité à s'ouvrir au monde.*

## Garder en tête les principes de réalité

Que l'on parte seul ou en famille, marié ou pacsé ou simplement partageant une vie commune, que l'on ait des enfants ou pas, les possibilités ne seront pas les mêmes.

Les « us et coutumes », la loi et la réalité économique au sens large des pays d'accueil n'offrent pas les mêmes possibilités selon les critères énoncés. L'offre salariale très variée, au regard des conditions de vie sur place, peut se révéler insuffisante si l'on part avec un seul salaire et

peut rendre la vie compliquée au quotidien.

## S'informer

Avant de partir, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous vous aidions à entrer en relation avec des collègues sur place.

Prenez le temps de réussir votre intégration dans la région du monde choisie.

Enfin, sachez résister aux sirènes du « départ à tout prix » en acceptant à l'aveugle n'importe quel poste.

## Calendrier

Opérateurs	Candidature	Recrutement
<b>AEFE (p. 8-9)</b> - expatriés - résidents	septembre mi-décembre	février mars
<b>Aflec (p. 10-11)</b> (possibilité de candidater via la MLF)	dès septembre	mars
<b>Andorre (p. 6)</b>	fin janvier	mai
<b>Codofil – Louisiane (p. 7)</b>	dossier (papier et numérique)	mai/ mi-octobre et fin janvier
<b>Collectivités d'outre-mer (p. 14)</b> - Nouvelle-Calédonie - Polynésie - St-Pierre-et-Miquelon - Wallis-et-Futuna	sur Siat fin mai-début juin fin octobre/début novembre fin novembre/mi-décembre fin mai-début juin	février août septembre février
<b>Échange franco-qubécois (p. 7)</b>	dossier en ligne entre mi-octobre et mi-décembre	mars
<b>Écoles européennes (p. 6)</b>	envoi du dossier avant fin mars	mai
<b>MLF (p. 10-11)</b>	octobre	fin février/début mars
<b>Ofaj-échange franco-allemand (p. 7)</b>	envoi du dossier avant fin janvier	avril

## ... Oui, mais sous quel contrat/statut ?

*Il y a deux possibilités pour enseigner dans un établissement français à l'étranger : soit sous le statut du détachement, soit sous celui de la disponibilité. De chacun de ces deux statuts découlent des contrats différents.*

### Détachement

**Le contrat d'expatrié** ne concerne que les postes de directeur d'école, d'enseignant maître-formateur et de conseiller pédagogique pour les personnels du 1<sup>er</sup> degré. Les personnels expatriés du 2<sup>d</sup> degré exercent, quant à eux, une mission de conseil pédagogique.

L'agent expatrié est détaché sous contrat auprès de l'AEFE (cf. p. 8) qui le rémunère pour une période de trois ans renouvelable par reconduction expresse pour deux périodes d'un an.

La rémunération se compose du salaire « France » auquel s'ajoute une indemnité d'expatriation (IE) et des majorations familiales le cas échéant.

**Le contrat de résident** comporte une période de trois mois en disponibilité, sous contrat de droit local. Le recrutement est dit « différé » et une période de « résidentialisation » de trois mois est nécessaire avant de basculer sur le statut de résident. L'agent résident est détaché auprès de l'AEFE qui le rémunère, généra-

lement pour une période de trois ans renouvelable une fois (deux fois au maximum et dans des conditions bien spécifiques). La rémunération se compose du salaire « France » auquel s'ajoute une indemnité spécifique de vie locale (ISVL) et l'avantage familial le cas échéant.

**En contrat de détaché direct**, l'agent possède un contrat de droit local, relevant du droit du pays. Il est directement rémunéré par l'établissement employeur.

La rémunération peut comprendre différentes primes : prime de cherté de vie, prime transport ou bien encore exonération des frais de scolarité.

### Disponibilité

À condition d'avoir obtenu une mise en disponibilité de l'Éducation nationale, il est possible de se faire recruter en contrat personnel de droit local relevant du droit du pays.

L'agent est alors directement rémunéré par l'établissement employeur. Il existe autant de contrats locaux différents que de pays voire même d'établissements puisqu'au sein du même pays, il peut y avoir des différences notables entre ces contrats.

**N'hésitez pas à nous contacter en cas de propositions.**

Forts de notre expérience, nous pourrions vous donner notre avis et apporter des éclairages sur les contrats locaux qui vous sont proposés.

[hdf@se-unsa.org](mailto:hdf@se-unsa.org)



## ... Quelles conséquences ?

Être détaché ou en disponibilité n'a pas les mêmes répercussions notamment en termes d'avancement, de retraite et de fiscalité. C'est pourquoi il est important de comprendre les conséquences de ces deux statuts avant de partir.

### Avancement

En détachement, vous bénéficiez toujours de vos droits à l'avancement. Au cours d'une période de disponibilité, si vous exercez une activité professionnelle, vous avez désormais la possibilité de conserver vos droits à l'avancement pendant une période de cinq ans maximum.

### Retraite

En détachement, vous bénéficiez aussi de vos droits à retraite, ce qui n'est pas le cas en disponibilité. Les collègues en détachement direct doivent veiller à faire valoir leur droit d'option sur leur pension civile (l'employeur peut, dans certains établissements, prendre en charge ces cotisations).

**Bon à savoir :** une bonification de « dépaysement » est octroyée aux agents ayant travaillé en Outre-mer ou hors d'Europe : elle correspond, sauf exception, à un tiers des services effectués dans ces territoires, soit un an de cotisations retraite supplémentaire pour trois années travaillées.

### Impôts

Si vous êtes expatrié ou résident, vous payez vos impôts



en France (sauf dans certains pays comme Djibouti).

Si vous êtes en contrat local (aussi bien détaché direct qu'en disponibilité), vous avez le choix de payer vos impôts en France ou dans le pays concerné s'il existe une convention fiscale liant les deux pays. Quand il n'existe pas de convention fiscale, vous payez vos impôts dans le pays où vous travaillez.

### Couverture santé

En contrat d'expatrié ou de résident, vous serez affilié à la section extra-métropolitaine de la MGEN pour la Sécurité sociale.

Vous pouvez continuer à adhérer à la partie mutuelle de la MGEN en basculant sur MGEN International Santé Prévoyance qui propose trois offres prenant en compte le coût des

soins de santé du pays dans lequel vous exercez (ex : MGEN Magenta pour les pays où les coûts de santé sont élevés).

**Plus d'information sur** [mgen.fr/sections/section-extra-metropolitaine/](https://mgen.fr/sections/section-extra-metropolitaine/)

En contrat local, vous pouvez souscrire à une couverture santé en vous rapprochant de la CFE (Caisse des Français de l'étranger).

La CFE vous rembourse dans la limite des tarifs applicables en France, ce qui peut se révéler insuffisant, surtout dans les pays où le coût médical est élevé.

Pour de meilleurs remboursements et pour faciliter vos démarches (un guichet unique), un accord avec la MGEN a été passé pour la part complémentaire.

**Plus d'informations sur** [cfe.fr](https://cfe.fr)

# ... Avec l'Éducation nationale

## Les écoles européennes

Les écoles européennes accueillent des ressortissants européens vivant dans un autre pays membre. L'enseignement y est dispensé sur la base de programmes spécifiques aux écoles européennes. Les enseignants du 2<sup>d</sup> degré y donnent 21 h de cours par semaine, ceux du 1<sup>er</sup> degré 25 h 30. Il faut ajouter, à ces services, des heures de surveillance et de réunion.

### • Les conditions à remplir

- Être fonctionnaire titulaire du ministère de l'Éducation nationale.
  - Avoir une solide formation et/ou une expérience avérée en français langue étrangère.
- Nb** : Aucune condition d'ancienneté n'est requise.

### • Les démarches pour postuler

- Télécharger le dossier sur [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)
  - Joindre au dossier une lettre de motivation ainsi qu'un *curriculum vitae* détaillé sur papier libre.
- Nb** : Il convient tout particulièrement de mentionner les capacités linguistiques, conformément au CECR (cadre européen commun de référence pour les langues).

### • La durée du séjour

La durée de séjour dans les écoles européennes est de neuf ans. La période probatoire s'étend sur deux années, suivie d'une deuxième période d'une durée de trois ans, renouvelable une fois pour quatre ans.

**Nb** : Durant leur séjour, les enseignants sont placés en position de détachement.



© Pixabay

### NOS CONSEILS

- N'hésitez pas à candidater sur un nombre important de postes : aucune proposition ne vous sera faite en dehors de vos vœux.
- Postulez même si votre profil ne correspond pas exactement aux critères recherchés.
- Informez-vous sur les spécificités de ce réseau sur le site internet des écoles européennes : [eursc.eu](http://eursc.eu)

### Enseigner en Andorre

En Andorre, dans les écoles françaises, l'enseignement est conforme aux programmes français et il est sanctionné par des diplômes français. Néanmoins, il fait l'objet d'aménagements afin de permettre un renforcement de l'enseignement de la langue catalane, de l'histoire, de la géographie et des institutions de la principauté d'Andorre. Conformément à la convention signée entre la principauté et l'État français, c'est le ministère de l'Éducation nationale français qui prononce les affectations de ses agents sur ce territoire. Les candidatures sont classées en fonction d'un barème indicatif qui tient notamment compte de l'ancienneté, de la situation familiale, etc.

Pour candidater, il faut télécharger un dossier, en général avant mi-janvier sur le site du ministère, et le retourner avant mi-février. Plus d'information sur [education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=137250](http://education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=137250)

## ... Pour échanger et se former

### Les stages et programmes d'échange

Il existe plusieurs possibilités d'enseigner à l'étranger dans le cadre de programmes d'échange ou encore d'effectuer des stages professionnels ou/et linguistiques hors de France. Le SE-Unsa vous en présente quelques unes.

**OFAJ** (échange franco-allemand d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré)

Les enseignants français en Allemagne assurent un service identique à celui de leurs homologues allemands. Une fiche de candidature est à renvoyer par voie hiérarchique aux services académiques. Contrat d'un an renouvelable une fois.

**CIEP** (Centre international d'études pédagogiques)

• **Stages linguistiques à l'étranger 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés**

Ils s'adressent à tous les enseignants y compris ceux de disciplines non linguistiques, de sections européennes et de langues orientales. Ils se déroulent pendant les congés d'été.

Inscription sur le site du CIEP.

• **Séjours professionnels 2<sup>d</sup> degré**

Ils ont lieu en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni pour les professeurs du secondaire, de disciplines non linguistiques (DNL) et de langues vivantes (prioritaires) et autres disciplines (non

prioritaires). Ce sont des stages de 15 jours dont une semaine de vacances scolaires.

**En savoir plus :**

[ciep.fr/mobilite/sejours-professionnels](http://ciep.fr/mobilite/sejours-professionnels)

• **Codofil - Séjour en Louisiane**

Ce programme s'adresse aux enseignants titulaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés de l'enseignement public. Cet échange prend effet au 1<sup>er</sup> août pour une période d'un an renouvelable deux fois. À son issue, les enseignants sont réintégrés dans leur département/académie d'origine.

**En savoir plus :** [ciep.fr/programme-codofil-louisiane](http://ciep.fr/programme-codofil-louisiane) et [codofil.org](http://codofil.org)

**Échange poste à poste avec le Québec (1<sup>er</sup> degré)**

Ces échanges d'un an s'adressent aux collègues exerçant de la grande section au CM2 nommés à titre définitif. Peuvent également postuler les enseignants titulaires du Cappei en poste en Ulis ou unité d'enseignement ayant au moins 5 ans d'expérience.

**En savoir plus :**

[ac-amiens.fr/postepour-poste-quebec.html](http://ac-amiens.fr/postepour-poste-quebec.html)

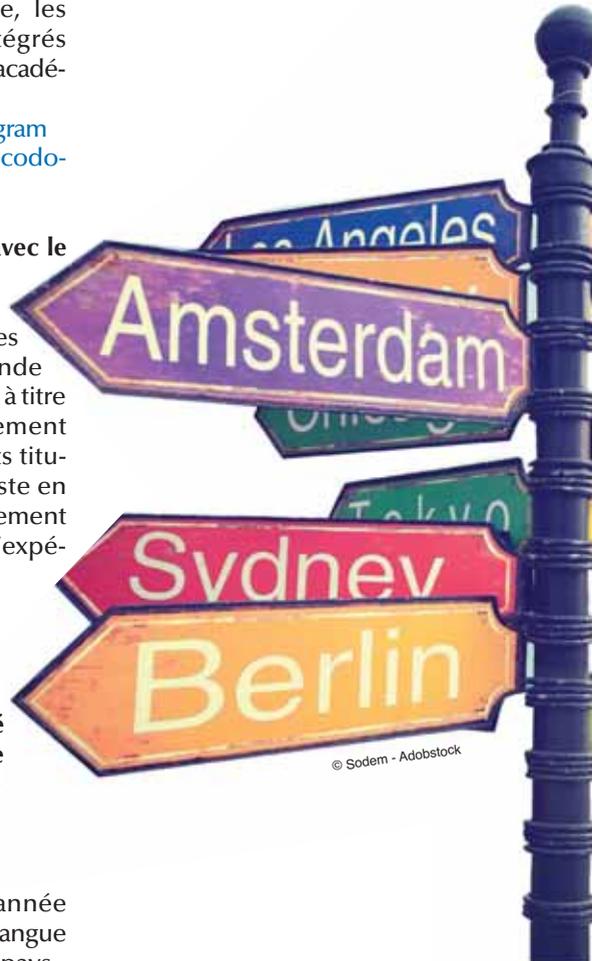
**Le programme de mobilité internationale Jules Verne**

Ouvert à tous les enseignants titulaires (1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés) quelle que soit leur discipline, il permet, durant une année scolaire, d'enseigner en langue française dans un autre pays.

Les candidats doivent posséder le niveau B2 dans cette langue.

Les personnels sont en position de mise à disposition ou de détachement.

**Pour en savoir plus**, consultez le site de la Dareic de votre académie.



## ... Avec l'AEFE

# Un réseau unique au monde

L'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) a été créée en 1990. Il s'agit d'un organisme public national placé sous la tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

L'AEFE est chargée du suivi et de l'animation du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger, communément appelés « lycées français ». Elle remplit une mission de service public d'éducation pour les enfants français résidant à l'étranger.

L'AEFE contribue également au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers ainsi qu'au rayonnement de la

langue et de la culture françaises dans le monde.

Enfin, elle est chargée du pilotage du système de bourses scolaires accordées sur critères sociaux aux enfants français scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger homologués.

### Le réseau de l'AEFE regroupe 3 types d'établissements :

- les établissements en gestion directe (72) dont le budget est agrégé à celui de l'AEFE ;

- les établissements conventionnés (156), c'est-à-dire des établissements ayant passé une convention avec l'AEFE et qui sont gérés par un comité de

gestion ;

- les établissements partenaires (295) qui sont des établissements homologués ayant déjà un accord ou avec lesquels la procédure de contractualisation d'un partenariat est en cours.

L'homologation est accordée pour un temps donné par le ministère, elle n'est donc pas immuable et peut être retirée à un établissement.

Ces établissements doivent accueillir les enfants français résidant à l'étranger, respecter les programmes applicables dans les établissements d'enseignement publics français et préparer aux mêmes examens et diplômes que ces derniers.



### L'AEFE en chiffres

- 139 pays
- 522 établissements
- 370 000 élèves

# Comment postuler ?

Il est important de comprendre les spécificités des différents contrats avant de candidater sur un poste.

**Les postes d'expatriés** vacants à la rentrée suivante sont publiés début septembre. Les candidats ont une vingtaine de jours pour saisir leur dossier en ligne, sur le serveur de l'AEFE. Les postes d'expatriés correspondent à des postes à profil : directeurs d'école, conseillers pédagogiques et maîtres-formateurs pour le 1<sup>er</sup> degré et des postes à mission de conseil pédagogique pour le 2<sup>d</sup> degré. Le recrutement se fait donc sur la base d'un dossier dûment étayé et d'un entretien de 30 minutes devant un jury, fin janvier. Les résultats sont communiqués à l'issue des commissions fin février.

**Les postes de résidents** vacants à la rentrée suivante sont, eux, publiés en janvier. La campagne de recrutement sur les postes de résident, s'échelonne entre mi-décembre et le



printemps. La procédure est différente selon le pays (candidature papier ou en ligne, calendrier) mais dans tous les cas un dossier est à remplir. Nous vous conseillons de contacter les établissements pour savoir s'il est possible d'envoyer votre dossier par mail afin de vous assurer de sa bonne réception et d'économiser les frais d'envoi. Les résidents sont recrutés à l'issue d'une commission locale qui se réunit entre fin février et début mars, selon les pays.

## COMMISSIONS AEFE : LE SE-UNSA PRÉSENT !

*À l'étranger, le recrutement des personnels résidents se fait au sein des CCPL (commissions consultatives paritaires locales) où siègent des élus du SE-Unsa. Cette année encore, les élus du SE-Unsa ont tout mis en œuvre pour obtenir les détachements pour les premières demandes et les renouvellements de détachement pour les collègues déjà en poste à l'étranger.*

*Le SE-Unsa siège également au conseil d'administration et au comité technique de l'AEFE, à la commissions consultative paritaire centrale des professeurs des écoles, à la commission nationale des bourses (CNB)...*

*Enfin, le SE-Unsa participe aux différents groupes de travail (notamment sur l'indemnité spécifique de vie locale) et aux réunions de dialogue social pour défendre les collègues.*

*En savoir plus sur [sections.se-unsas.org/HdF/](https://sections.se-unsas.org/HdF/)*

**Pour un poste sous contrat local**, la demande de candidature se fait directement auprès de l'établissement. Pour connaître les postes vacants, il faut consulter le site des établissements et ne pas hésiter à envoyer une candidature spontanée. En savoir plus sur [aefe.fr](https://aefe.fr)

## L'AVIS DU SYNDICAT

*Cette année encore, nous déplorons les difficultés rencontrées par bon nombre de nos collègues pour obtenir leur premier détachement.*

*Nous ne relâchons pas nos efforts pour défendre une mobilité choisie pour tous.*



## ... Avec la MLF



## Francophonie et laïcité

La Mission laïque française (MLF) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Elle crée et gère des écoles, collèges, et lycées hors de France pour le compte de l'État mais aussi d'entreprises. Elle a pour but *la diffusion à travers le monde de la langue et de la culture françaises, en particulier par un enseignement à caractère laïque et interculturel*.

Elle mène, d'autre part, 22 actions de coopération éducative dans 9 pays en situation de crise ou de post-crise (ex : Afghanistan).

Ses établissements sur programme français font partie intégrante du réseau des établissements français à l'étranger, en complémentarité des écoles gérées par l'AEFE.

### Les différents types d'établissements

• **34 établissements en pleine responsabilité**, gérés directement par l'association tant au plan pédagogique, qu'administratif ou financier.

• **60 établissements partenaires** dont la gestion a été confiée à la MLF par convention avec l'organisme responsable.

• **18 écoles d'entreprise de la MLF** qui scolarisent les enfants des personnels expatriés et francophones d'entreprises françaises et étrangères. Ces écoles, parfois éphémères, à faible effectif, relèvent d'un savoir-faire particulier car elles conjuguent souvent un enseignement du programme français « en présence » et à distance.

Quel que soit le type d'établissements, à la MLF, les collègues

recrutés se retrouvent en position de détachement direct (réf. p. 4-5) auprès de la MLF pour les écoles d'entreprise et directement auprès de l'établissement pour les établissements en pleine responsabilité ou partenaires. Les contrats sont des contrats de droit privé français ou local selon le type de poste.

Aussi bien en écoles d'entreprise que dans les autres établissements, les contrats peuvent comporter différents avantages et primes (billet d'avion, gratuité de la scolarité pour les enfants...)

### La MLF en chiffres

- 39 pays
- 112 établissements
- 60 000 élèves



### L'AVIS DU SYNDICAT

Ces dernières années, la tenue d'un groupe de travail préparatoire aux présélections a permis une plus grande transparence dans les recrutements. Par ailleurs, la plateforme de recrutement a sensiblement évolué. Cette dernière s'oriente en effet vers un plus grand profilage des postes. Nous serons vigilants à sa mise en œuvre et, si nous constatons des dysfonctionnements importants, nous ne manquerons pas de les évoquer lors des prochaines commissions de recrutement.

### LE RECRUTEMENT

*Pour postuler, les enseignants doivent justifier de 2 ans d'ancienneté en tant que titulaires. Les candidatures s'effectuent directement via une plateforme sur le site de la Mission laïque française. Un dossier est à constituer sur celle-ci de fin septembre à mi-décembre.*

*Pour les postes en écoles d'entreprise et dans les établissements en pleine responsabilité, la commission de recrutement se réunit en règle générale fin février. Les candidats présélectionnés sont informés par mail à l'issue de cette commission et passent ensuite un entretien.*

*Pour les postes en établissements partenaires, l'établissement prend directement contact avec les candidats selon le calendrier propre à chaque offre de recrutement et donc potentiellement en cours d'année scolaire.*

*En savoir plus sur [mlfmonde.org](http://mlfmonde.org)*

## ... Ils l'ont fait

### Louisa

#### LA VIE EN TUNISIE

Il y a 6 ans, le conjoint de Louisa délocalise son entreprise en Tunisie. Elle demande et obtient alors un poste de résidente dans ce pays.



*Comment s'est passée ton arrivée, ton installation ?*  
**Louisa :** Des collègues sur place m'ont aidée, mon installation et mon intégration se sont faites en douceur grâce à la forte présence de la communauté française et grâce aux tuyaux donnés par les collègues par mail (logements, nounous, etc).

*Peux-tu nous décrire ta vie quotidienne dans l'établissement ?*

**L. :** Je fais 32 km par jour pour aller travailler. Je pars tôt, à 7 h, pour éviter la très mauvaise circulation. Je suis en classe de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Les élèves sont à 90 % franco-tunisiens. Le niveau est très bon, le suivi est particulièrement remarquable, la relation avec les parents et avec les élèves est saine et l'excellence est l'objectif visé par tous, d'où l'exigence des parents mais aussi de notre hiérarchie. Les projets pédagogiques foisonnent et nous sommes sans cesse sollicités pour en développer de nouveaux.

*Quels conseils donnerais-tu aux candidats pour enseigner hors de France ?*

**L. :** Une ouverture d'esprit face au pays d'accueil, on ne quitte pas son pays pour espérer avoir la même chose ailleurs. On n'enseigne pas comme en France, on intègre la culture du pays dans nos apprentissages...

### Adrien

#### LES SPÉCIFICITÉS DE L'ALLEMAGNE

Agrégé de math, Adrien est résident au lycée franco-allemand de Sarrebruk (Allemagne). Cet établissement est sous double tutelle : Land de Sarre et AEFÉ.

*Je suis bilingue mais, en dehors de mon barème, je pense que ce sont surtout mes compétences en numérique qui ont attiré l'attention sur ma candidature lors de l'entretien avec le chef d'établissement. Pendant les premiers mois, j'ai pu profiter de l'aide d'un tuteur qui était mon interlocuteur privilégié pour comprendre les spécificités de la structure.*

*Concernant la vie de l'établissement, le public est très exigeant (parents et élèves). Les élèves sont motivés et travailleurs.*

*Les horaires sont spécifiques à l'Allemagne avec essentiellement des heures le matin ce qui augmente mécaniquement le nombre de journées de présence dans l'établissement dans le second degré.*

*L'AEFÉ demande beaucoup d'engagement à ses enseignants, en particulier sur les projets.*

### Isabelle

#### SON EXPÉRIENCE AU SALVADOR

Suite à sa première demande, Isabelle est devenue résidente dans un lycée français de l'AEFÉ au Salvador. Son mari, en reconversion, l'a suivie en contrat local. Leur fille, élève de seconde, a également suivi.

• **Ses atouts pour le poste ?**

Son barème et les projets pédagogiques menés

lorsqu'elle enseignait en France.

• **Ce qui l'a le plus surprise par rapport à la France ?**

Les moyens et la liberté pédagogique, la confiance de la direction, des parents chaleureux et les élèves... c'est la crème !

• **Ses conseils avant de partir**

Être prêt à beaucoup de changements : rythme, implication, relations et dépaysement.

Bien préparer l'arrivée et l'installation depuis la France...

# Ils l'ont fait ...

## Claude

### L'ÉCOLE DE WIX

Installé à Londres avec sa famille, Claude est résident depuis 2002 à l'école de Wix, l'une des annexes du lycée français Charles de Gaulle.



*L'Angleterre est un pays très proche géographiquement mais très différent culturellement. Je m'y suis senti très vite bien accueilli en tant que Français, même si la question brûlante du Brexit fait émerger des tensions dernièrement. Le lycée français Charles de Gaulle est un très gros établissement. La population scolarisée y est favorisée, majoritairement française ou binationale. Dans son annexe - l'école de Wix - nous partageons les locaux avec une école publique anglaise, de taille comparable à la nôtre.*

*Depuis 12 ans maintenant, une filière bilingue à parité horaire accueille des élèves inscrits pour moitié chacune par l'école française et par l'école anglaise. Un contrat liant les deux structures et un curriculum commun sont établis sous l'égide des autorités administratives et pédagogiques des deux pays. Les horaires de la filière française sont comparables à ceux pratiqués en France. Par contre, pour la filière bilingue, le temps de travail a été annualisé avec des échanges de service pour couvrir 190 jours de scolarisation par an (175 environ en France).*

## Aude

### PLUSIEURS MOIS POUR TROUVER SES MARQUES

Professeure des écoles, Aude a enseigné au lycée français de Djibouti (AEFE) comme résidente pendant 5 ans. Elle est partie en famille avec ses 3 enfants et son mari.

*L'arrivée a été assez compliquée. Il faut trouver une maison, mettre en route des compteurs, trouver des meubles, de l'électroménager et tout cela prend du temps. La chaleur vous écrase, votre corps à du mal à s'y faire. Vous avez l'impression de payer tout le temps et l'argent ne rentre pas, puisqu'en contrat local, il faut attendre 3 mois avant d'être payé. Il faut accompagner les enfants dans le changement. Je dirais qu'on a mis 4 à 6 mois à trouver nos marques. Nous avons ensuite passé 5 merveilleuses années, découvert des coins de paradis, rencontré des gens formidables.*

Retrouvez l'intégralité de ces témoignages sur [sections.se-uns.org/HdF/](https://sections.se-uns.org/HdF/)

## ... dans les Com

**A**vant de partir dans une Com (Wallis-et-Futuna, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, St-Pierre et-Miquelon), il est nécessaire de prendre en compte les conditions climatiques, la situation géographique ainsi que la particularité des publics.

### Qui peut candidater ?

- Les enseignants titulaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés, les CPE et les PsyEN
- Les personnels ayant déjà effectué un séjour dans une Com ne peuvent candidater qu'à l'issue d'une affectation d'une durée minimale de deux ans hors de ces collectivités. **Attention :** Pour candidater, selon les destinations, les enseignants du 1<sup>er</sup> degré devront être titulaires soit du CAFIPEMF soit du CAPPEI (ex CAPA-Sh).

### Les candidatures

- Les dossiers sont téléchargeables sur [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) > rubrique Siat.
- Le calendrier des candidatures est différent d'une Com à l'autre (voir calendrier p. 3).
- Les candidats sont départagés selon un barème. Pour en savoir plus, contactez-nous.

### Et si je demande aussi une mutation ?

En cas de demande simultanée de changement de département, d'académie et d'affectation dans une Com, priorité sera donnée à l'affectation départementale pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré. Pour les personnels du 2<sup>d</sup> degré participant à l'inter, priorité sera donnée à l'affectation dans une Com.

### Salaires, indemnités et congés

- **Salaire :** Le traitement indiciaire, augmenté de l'indemnité de résidence et du supplément familial applicable à Paris, est multipliée par 1,73 à 2,5 selon la Com.
- **Indemnité de sujétion géographique :** équivalente à 6 mois de salaire, elle est versée sur 4 ans aux collègues affectés à St-Pierre-et-Miquelon.
- **Frais de changement de résidence :** variables selon la composition de la famille et à la condition de justifier de 5 ans de service dans la dernière résidence administrative.
- **Congés bonifiés :** prise en charge des frais d'un voyage de congé tous les 3 ans, à condition que celui-ci ait lieu pendant les grandes vacances scolaires.
- **Congé administratif à Wallis-et-Futuna :** droit, en plus du congé annuel de droit commun, à un congé d'une durée de deux mois qui est accordé sous conditions.

### Pour muter dans un Dom

(Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et Mayotte), il faut participer au mouvement interacadémique (2<sup>d</sup> degré) ou interdépartemental (1<sup>er</sup> degré). L'affectation est définitive.



© Pixabay

# Adhérez au SE-Unsa.....

se-uns.org

Adhérez et profitez dès à présent :

- ▶ de notre accompagnement personnalisé au cours de votre carrière (mutation, avancement, Rdv de carrière) ;
- ▶ de notre appui, aide, soutien via nos militants de proximité ;
- ▶ de notre communication électronique ;
- ▶ de nos publications à votre domicile ;
- ▶ de réductions jusqu'à 60 % sur les spectacles, le cinéma, le shopping ou les vacances.

## 2020-2021

Nouvel adhérent  Renouvellement

Nom d'usage : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Nom de naissance : \_\_\_\_\_  
 Née le : \_\_\_\_\_  
 Adresse personnelle : \_\_\_\_\_  
 Portable : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Adresse mél personnelle : \_\_\_\_\_  
 Département de rattachement : \_\_\_\_\_  
 Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice : \_\_\_\_\_

### JE SUIS

- Retraitee  Instit  PE  Certifiée-e  CPE  
 PLP  PEPS  Agrégée  Bi-admissible  
 AE  PECC  CE d'EPS  PsyEN (option.....)  
 Contractuelle : enseignante, CPE, PsyEN (précisez).....

Ma discipline 2<sup>d</sup> degré : .....

Fonctions particulières (adjoint, directeur, ASH, tuteur, formateur) : .....

Échelon : .....  Classe normale  Hors-classe  Classe exceptionnelle

### JE SUIS

- En Prépro  Étudiante  EAP  Stagiaire  PE  Certifiée-e  
 CPE  PLP  PEPS  Agrégée  PsyEN (option.....)

### JE SUIS

- AESH  AED

- Temps complet  CLM/ CLD  
 Disponibilité  Temps partiel : ..... %  
 Congé parental  Congé de formation

Montant de la cotisation : .....

Mode de paiement :  Chèque  Prélèvements fractionnés automatiques (\*) :  Première demande  Renouvellement

**J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa.**

Date : .....

Signature : .....

Les informations recueillies sont destinées au fichier du SE-Unsa. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition en adressant un courriel accompagné d'une pièce d'identité à [dpo@se-uns.org](mailto:dpo@se-uns.org)

\* autorisation de prélèvement à demander à votre section départementale

### CRÉDIT D'IMPÔTS : 66 % de votre cotisation

La cotisation comprend notamment l'abonnement à l'Enseignant pour un montant de 36€ annuel.

Classe normale	TITULAIRES											
	ÉCHELONS											
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
PE, Certifié, PayEN, CPE, PLP, PEPS	165	168	173	179	185	195	209	221	236	252		
Agrégé	187	192	203	217	232	247	266	284	300	311		
Bi-Admissible		170	177	188	197	207	222	238	253	264		
Instituteur				148	153	156	164	172	185	200		
PECC, CE d'EPS, AE				151	159	166	175	184	195	206		
Hors-classe		1	2	3	4	5	6	HEA1	HEA2	HEA3		
PE, Certifié, PayEN, CPE, PLP, PEPS	221	234	251	268	286	302						
PECC, CE d'EPS	175	184	195	206	233	250						
Agrégé							334	347	365			
Classe exceptionnelle		1	2	3	4	5	HEA1	HEA2	HEA3	HEB1	HEB2	HEB3
Agrégé	311						334	347	365	365	380	400
PE, Certifié, PayEN, CPE, PLP, PEPS	261	276	291	311			334	347	365			
PECC, CE d'EPS	233	252	268	286	302							

CONTRACTUELS (enseignants, CPE, Pay/EN)		
Indice < 400	Indice de 401 à 500	Indice > 500
105 €	137 €	171 €

RETRAITES		
Pension < 1 400 €	Pension entre 1 400 et 1 850 €	Pension > 1 850 €
105 €	130 €	140 €

AED	AESH
50 €	50 €

SITUATIONS PARTICULIÈRES	
Temps partiel, congé de formation	Disponibilité, congé parental
prorata du salaire	41 €

ENTRANTS DANS LE MÉTIER	
EAP, Prépro, Étudiant	Stagiaire
41 €	89 €

### COMITÉ D'ENTREPRISE

LE MINISTÈRE N'EN A PAS, LE SE-UNSA VOUS L'OFFRE !

Tous les adhérents du SE-Unsa ont dorénavant accès à une plateforme de réductions digne d'un comité d'entreprise.

Plus de 700 partenaires vous proposent un éventail d'offres variées : billetterie spectacles, vacances, loisirs, presse, shopping ou services.

Des centaines de réductions sont incluses dans votre cotisation au SE-Unsa.

Vous accédez à toutes ces réductions via votre espace adhérent personnel.

Une raison de plus pour nous rejoindre !



Suivez-nous sur les réseaux sociaux

@SE\_Unsa

se.unsa

Découvrez, échangez, partagez, sur nos blogs



[notremetierse-uns.org](http://notremetierse-uns.org)



[ecolededemain.wordpress.com](http://ecolededemain.wordpress.com)

Retournez ce bulletin au SE-Unsa • 209 boulevard Saint-Germain • 75007 Paris





# Contacts

## **AEFE**

### • Paris

23, place de Catalogne - 75014 Paris

01 53 69 30 90

### • Bureau du recrutement des expatriés

02 51 77 29 61

[candidature.aefe@diplomatie.gouv.fr](mailto:candidature.aefe@diplomatie.gouv.fr)

### • DRH - recrutement des résidents

1<sup>er</sup> degré : 02 51 77 28 23

2<sup>d</sup> degré : 02 51 77 29 53

[Recrutresidents.aefe@diplomatie.gouv.fr](mailto:Recrutresidents.aefe@diplomatie.gouv.fr)  
[aefe.fr](http://aefe.fr)

## **Aflec**

01 45 79 71 53

[aflec.net](http://aflec.net)

## **MLF**

9, rue Humblot - 75015 Paris

01 45 78 61 71

[mlfmonde.org](http://mlfmonde.org)

## **Échange franco-allemand**

### • MIEN Dgesco A3-3

01 55 55 37 71

### • Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj)

[ofaj.org](http://ofaj.org)

[eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr) rubrique *Europe-Monde*

## **Codofil** (Louisiane)

01 45 07 63 65

[codofil@ciep.fr](mailto:codofil@ciep.fr)

[codofil.org](http://codofil.org)

## **Échange franco-québécois**

Dareic du Rectorat d'Amiens

03 22 82 37 53

[ac-amiens.fr/postepourposte](http://ac-amiens.fr/postepourposte)

## **Écoles européennes**

1<sup>er</sup> degré : 01 55 55 47 75

2<sup>d</sup> degré : 01 55 55 46 20

[eursc.eu](http://eursc.eu)

## **MGEN International**

Section Extra-Métropolitaine (SEM)

02 49 79 00 05

[mgen.fr](http://mgen.fr)

## **Caisse des Français à l'étranger**

01 64 71 70 00

[cfe.fr](http://cfe.fr)

## **Fédération des Autonomes de solidarité**

01 44 90 86 86

[autonome-solidarite.fr](http://autonome-solidarite.fr)